

**PLAN DE CONSERVATION  
DU SITE PATRIMONIAL DU BOIS-DE-SARAGUAY**

**MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ AU CONSEIL DU PATRIMOINE**

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE  
DU NORD DE MONTRÉAL**

**18 NOVEMBRE 2015**

## **INTRODUCTION**

La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal (SHENM) remercie le Conseil du patrimoine culturel du Québec de bien vouloir entendre les exposés et les opinions des citoyens.

Dans ce mémoire, nous désirons souligner le rôle exercé par la SHENM tout au long des quarante dernières années pour que le Bois-de-Saraguay soit sauvegardé et protégé.

Nous allons aussi apporter nos observations et nos craintes relatives aux orientations projetées pour la protection et la mise en valeur du site patrimonial du Bois-de-Saraguay. Nous formulerons certaines recommandations que nous souhaiterions voir intégrées au plan de conservation pour y garantir un niveau de protection et de sauvegarde durables, à la hauteur de sa valeur écologique.

## **LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DU NORD DE MONTRÉAL**

### **Qui est-elle?**

La Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal (SHENM) existe depuis 1975; elle est la première société au Québec à prôner l'écologie et dans son nom et dans ses activités. Elle a pour mission de diffuser de l'information en botanique et horticulture, d'améliorer la vie en milieu urbain, de promouvoir les espaces verts et de travailler à la protection de l'environnement.

La société a organisé à ce jour près de 400 conférences permettant la transmission de la connaissance à de très nombreuses personnes. Impliquée dès le départ dans la sauvegarde, la protection et la mise en valeur du Bois-de-Saraguay, elle est membre du Comité de suivi permanent pour la conservation et la mise en valeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

### **La petite histoire dans la grande histoire (histoire de la sauvegarde du boisé)**

C'est au cours d'une visite chez une amie à la Résidence l'Amitié, en 1977, que l'actuelle présidente, Mme Marie-Thérèse Blais, co-fondatrice de la Société avec son défunt mari, M. Jean

Blais, avait remarqué tout à côté une petite pancarte affichant la vente d'un terrain. C'est alors que s'est initié un formidable mouvement impliquant la participation de beaucoup de citoyens et de scientifiques qui, des années plus tard, a permis de voir le Bois-de-Saraguay protégé par le gouvernement du Québec.

En annexe A, nous déposons, pour votre gouverne, un document-hommage écrit en 2013 « *Marie-Thérèse Blais : une vie au service de la nature et des gens...* » qui relate brièvement certaines dates et événements et démontre comment la SHENM a su jouer un rôle déterminant dans la sauvegarde du boisé.

Nous rappelons que la SHENM a remis au Conseil du patrimoine, lors de la soirée d'information du 28 octobre dernier deux mémoires historiques de la SHENM : un premier, datant de février 1978 présenté alors à la Ville de Montréal et décrivant l'histoire à partir de juin 1977 et un autre, assez visionnaire, intitulé « *Le parc naturel urbain de Saraguay* » présenté en 1979 à la Commission des biens culturels du Québec.

D'ailleurs et pour bien avoir en perspective cette formidable synergie créée par la SHENM et les autres acteurs et organismes qui se sont aussi voués à faire reconnaître la valeur inestimable de la forêt de Saraguay comme joyau urbain, nous invitons le Conseil à lire un autre document, édité dans les mêmes années, en décembre 1978, par la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques (SAJIB) et portant le titre de « *Saraguay, un parc naturel urbain* » (document de 52 pages, référencé à l'annexe B). Rempli d'informations scientifiques des plus intéressantes et pertinentes pour décrire la richesse et la biodiversité des lieux, ce document a également à nos yeux une grande valeur historique, en cela que l'on retrouve, dans ses dernières pages, établie judicieusement par André Bouchard, une bibliographie se voulant des plus exhaustives de tous les articles et rapports mentionnant le boisé de Saraguay à partir de 1977, ce qui aide à comprendre les multiples défis que représentait à ses tout débuts cette volonté ferme de voir protégé, conservé et mis en valeur le Bois-de-Saraguay pour le bien des générations à venir.

Nous pouvons retrouver dans ce même document une reconnaissance que la SHENM avait, dès cette époque, déjà acquise. On y lit entre autres, à la page 31, dans un texte de M. Jean-Pierre Bonhomme, journaliste à La Presse, que « *C'est la pression populaire notamment celle de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, qui a empêché la ville de Montréal de changer sa réglementation pour permettre la construction domiciliaire étagée* ».

La SHENM sera toujours fière de la marque de confiance exprimée également à son endroit par l'éminent écologiste M. Pierre Dansereau, autant dans ce document (p. 43) que lors de l'audition

à la Commission des biens culturels en 1979, la reconnaissant comme un lien important entre la population, les autorités de la Ville et la communauté scientifique.

Encore de nos jours, quand il est question de sauvegarde, la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal est à ce point active qu'on peut affirmer que c'est grâce à nulle autre que son action qu'a échoué en 2009 la demande de zonage faite par le dernier propriétaire de la maison Scrimshaw et faire en sorte que la Ville ait pu la racheter pour l'intégrer au parc-nature du Bois-de-Saraguay (voir en annexe C l'historique des faits).

## **OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES SUR LE PLAN DE CONSERVATION**

### **Section 2.2 - Historique**

#### **Vers la création d'un parc (page 21)**

Nous pensons qu'il serait intéressant que le Conseil développe plus amplement l'aspect historique de la sauvegarde du Bois-de-Saraguay dans son plan de conservation. Le document fait à peine mention d'une lutte citoyenne menée dans les années 1970. L'utilisation du vocable « Sauvons Saraguay » tel qu'utilisé dans le plan (p. 21) nous semble peu représentatif pour décrire l'ensemble du mouvement populaire qui s'est activement mobilisé pour la sauvegarde du boisé à la fin des années 1970. Nous croyons plutôt qu'il fut probablement le slogan adopté par un des groupes de citoyens créé momentanément, durant cette même époque, pour contester spécifiquement l'érection prévue d'une tour d'habitation à Saraguay et qu'il ne fut plus utilisé par la suite.

La SHENM a exercé un rôle extrêmement important dans cette lutte de style David contre Goliath et beaucoup de gens disent que n'eusse été de son intervention, le Bois-de-Saraguay n'existerait tout simplement plus, disparu au profit du développement urbain. Si le Conseil du patrimoine désire approfondir ses connaissances à ce sujet, nous l'invitons à entrer en contact avec Mme Marie-Thérèse Blais, présidente de cette société. Comme elle possède une excellente mémoire et qu'il s'avère que l'histoire officielle n'est pas seulement composée que de stricts documents, beaucoup de détails intéressants pourraient être obtenus en discutant avec elle ou en l'interviewant. Le Conseil pourrait aussi prendre connaissance de nombreux autres artefacts et documents. Il ne s'agit que de prendre rendez-vous...

## **Points d'observation et percées visuelles (page 42)**

### **La forêt intérieure (pages 52 et 53)**

#### **Ancien chemin Robert-Bélanger (page 53)**

#### **Activités agricoles (page 53)**

Concernant l'ancien chemin Robert-Bélanger, nous sommes très surpris de voir ces références et leur ajout dans les plans présentés dans le plan de conservation. Il n'y a aucun consensus au Comité de suivi permanent pour la conservation et la mise en valeur du Bois-de-Saraguay pour ce sentier. Le tracé de cet ancien chemin est physiquement disparu. Il n'est plus utilisé depuis des décennies. La nature s'est réapproprié cet espace. Ce sentier supplémentaire n'apportera pas une valeur ajoutée significative qui soit si différente de ce qu'offrent déjà le chemin du Polo et le chemin Paton. Comme il est mentionné à la page 52 de « minimiser l'aménagement de nouvelles voies », ceci en est le contre-exemple.

Nous sommes sensibles au fait qu'ajouter une percée visuelle et un chemin dans la section ouest de la forêt intérieure serait la porte ouverte à la création et l'utilisation de sentiers secondaires. Ce n'est pas souhaitable pour plusieurs raisons.

La visite des lieux avec la Direction des grands parcs et du verdissement, l'an dernier, ne nous a pas du tout convaincus des intérêts que pourraient avoir la population à les arpenter, bien au contraire. Nous jugeons inconcevable que sous prétexte qu'une bande de terre ait pu appartenir à une famille de cultivateurs à la fin du 19<sup>ième</sup> siècle, qu'on puisse y apercevoir encore un ou deux petits artefacts, qu'un sentier doive s'ouvrir à cet endroit. Et quand on nous propose l'idée de voir restaurer une ancienne zone d'agriculture en ces lieux, cela nous paraît bien saugrenu et même indécemment...

On voit bien que malheureusement le sens de site protégé n'est pas le même pour tous. « Ne rien dénaturer pour mettre en valeur » est pourtant l'une des plus belles et des plus nobles orientations du plan de conservation du Conseil du Patrimoine.

Un nouveau chemin crée une percée dans la végétation forestière qui peut être néfaste pour la faune. Les oiseaux prédateurs auront une ouverture et un accès plus profond dans la forêt, ayant un impact sur des espèces plus vulnérables à la prédation de leurs nids quand la superficie forestière se réduit. Les espèces nicheuses ont besoin d'un espace suffisant pour garantir leur survie et ne pas être sujettes à la prédation d'espèces qui profitent des aménagements humains pour se rapprocher des espèces plus vulnérables.

Il ne faut pas non plus négliger les effets du piétinement sur la forêt qui se manifeste par un appauvrissement de la biodiversité. La végétation se modifie et va souffrir de ce piétinement qui conduit à des sols compactés. La flore est affectée : les plantes originelles sont remplacées par des espèces envahissantes.

Mentionnons le point de vue de M. Jean-Claude Vigor sur cet aspect.

*« Le piétinement des humains est hélas l'activité, qui menace le plus la régénération de la flore et la faune. La compaction (diminution de l'oxygène), nuit à l'activité des micro-organismes du sol, comme entre autres les mycorhizes, si importants dans le développement et la santé des végétaux.*

*Aménager des accès supplémentaires, c'est ouvrir la porte à une prolifération de sentiers non recommandés pour un écosystème fragile et sensible qu'est une érablière urbaine. Le danger est réel, de multiples endroits de passages accentueront une pression encore plus constante et de toute évidence, ce parc de conservation, n'en sera plus un. »*

M. Vigor est un conférencier régulier à la SHENM, professeur retraité et chef du département Productions horticoles et environnement de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, chroniqueur horticole à Radio-Canada.

Considérant la taille limitée du Bois-de-Saraguay ainsi que de son sceau de site protégé, il serait tout à fait irresponsable d'ouvrir, dans la forêt intérieure, un sentier additionnel à ceux déjà projetés et approuvés par le Comité de suivi permanent pour la conservation et la mise en valeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay (c.-à-d. Paton, Polo ainsi que celui de la biodiversité, sentiers, rappelons-le, n'ayant cessé d'être utilisés depuis leur création par la population locale ou scientifique).

De plus, comme beaucoup d'autres personnes, nous sommes sûrs que le fait d'ouvrir un sentier qui traverse de part et d'autre la forêt en cet endroit bien précis risque de créer une zone afférente qui s'avérera beaucoup trop fréquentée car cela représentera un corridor rapide à emprunter entre la voie ferrée (la gare éventuelle) dans la partie sud de la forêt et les institutions (Collège Sainte-Marcelline, Résidence l'Amitié) dans la partie nord. L'impact sur le boisé sera considérable, et encore plus si aucun moyen n'est mis en place pour empêcher les gens de le parcourir en vélo. Bien sombre vision pour un boisé qu'on veut protéger...

Dans ces conditions et pour toutes ces raisons, La SHENM s'oppose totalement à l'aménagement d'un quelconque sentier ou zone dans l'axe Robert-Bélanger.

### **4.3 Orientations particulières**

**L'île aux chats (1.2 l'unité de paysage, page 48)**

**La forêt intérieure (3.2 l'unité de paysage, page 52)**

« Éviter le lotissement »

« Ne pas favoriser de constructions »

« Éviter l'aménagement de stationnements »

Autant pour l'île aux Chats que pour la forêt intérieure, le fait de prévoir ces éléments nous laisse à penser qu'il y a une grande porte ouverte à l'encontre d'une protection complète et intégrale qui devrait être absolue dans ces deux sections. Nous ne comprenons absolument pas l'idée même d'imaginer qu'il pourrait y avoir du lotissement, des constructions ou des stationnements à ces endroits. Ces trois orientations n'ont nullement leur place dans le plan.

### **Problématique des vélos**

La SHENM considère que l'utilisation des vélos ne devrait jamais être tolérée dans le Bois-de-Saraguay car elle est incompatible avec l'harmonie des valeurs naturelles recherchées. Le plaisir de se promener dans la forêt de Saraguay, méditer, observer la nature, ressentir le contact privilégié qu'on peut avoir avec celle-ci, tout ça peut disparaître dans la seconde où une rencontre fortuite se produit avec quelqu'un qui circule en vélo. Cette situation est malheureusement trop souvent vécue, parfois même de façon dangereuse, spécialement quand le cycliste s'entête à faire un peu de vitesse...

Nous recommandons donc que le Conseil du patrimoine interdise l'utilisation du vélo dans le boisé mais voit aussi à tout mettre en place pour avertir (ex : des affiches aux entrées des sentiers), favoriser la non-utilisation (ex : un certain nombre de supports à vélo à placer aux entrées des sentiers), décourager la pratique (ex : faire des débuts et des fins de sentiers non-rectilignes ou créer des genres de guérites), voir à faire respecter la réglementation (ex : surveiller régulièrement) et s'il y a lieu, pénaliser et sévir (ex : donner une amende, saisir le vélo).

**et des chiens**

Il n'est pas inutile de rappeler que les chiens n'ont pas leur place dans des milieux sensibles comme le Bois-de-Saraguay. C'est un constat semblable pour l'accès aux vélos qui ne peut en aucune manière être permis dans la forêt.

Les moyens doivent absolument être mis en place pour que ces restrictions à l'égard des vélos et des chiens soient entièrement appliquées. La situation actuelle ne nous rassure pas à cet égard.

## **AUTRES SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

Des vestiges de l'occupation de ce boisé à différentes époques peuvent certes se trouver à quelques endroits (et peut-être saurions-nous en découvrir encore d'autres ailleurs sur le site patrimonial) mais il serait tout à fait indécent de vouloir tout reconstituer sur place sous prétexte d'en transmettre la connaissance à la population. Pour le bien commun, nous suggérons plutôt que ces découvertes ou artefacts deviennent l'objet de références muséales documentées.

Toute l'analyse du passé et du présent fait toujours craindre à la SHENM que, malgré toute la bonne volonté des gestionnaires qui voient à sa conservation, de réels dommages peuvent advenir à la biodiversité du Bois-de-Saraguay, ou à la santé de l'un ou l'autre de ses systèmes, si on ne prend pas soin de bien évaluer l'impact des projets proposés dans le cadre de sa mise en valeur.

Consciente de l'extrême fragilité de la nature quand l'homme envahit un territoire donné, il importe donc à la SHENM de proposer au Conseil, pour exercer pleinement, en tout temps et de façon proactive, son rôle de protecteur des lieux, de voir à créer un groupe indépendant de scientifiques experts dont le mandat spécifique serait d'évaluer tout projet envisagé dans le Bois-de-Saraguay et de mesurer ses impacts sur les systèmes de la forêt, ceci afin d'apporter, autant à priori qu'à posteriori, la lumière la plus complète sur la question.

Les travaux d'aménagement pour les sentiers Polo et Paton, ainsi que sur un sentier tertiaire, sont en cours présentement et on voit bien l'ampleur de l'impact sur la nature que cette transformation implique. Les sentiers qu'on élargit (des arbres ont dû être abattus), qu'on couvre de poussières de roche et d'une membrane spéciale pour pouvoir y faire passer un véhicule, tout est mis en place pour tenter de créer ou plutôt recréer techniquement des sentiers naturels. En cours

d'exécution, pour contrôler le risque d'érosion de chaque côté aménagé des sentiers, qui se trouvent maintenant surélevés, afin pourvoir à ce problème qui n'était pas prévu, d'immenses pierres ont dû être placées de part et d'autre le long des sentiers. A-t-on mesuré ou tenté de mesurer les impacts à court, moyen et long terme de tout ça? Malheureusement, il ne semble pas.

Avant d'approuver d'autres projets, le Conseil ne pourrait-il pas se donner le temps et les moyens de bien évaluer et mesurer les impacts réels? Des dommages ont forcément lieu et ils peuvent être irréversibles. Ceci est un appel à la prudence et à la diligence car tout ce qu'on a voulu protéger peut se retrouver anéanti en bien peu de temps.

## **CONCLUSION**

Notre parcours témoigne de notre implication dévouée et continue à la protection naturelle du Bois-de-Saraguay depuis les années 1970.

La protection de notre patrimoine naturel requiert des investissements tant dans l'infrastructure que dans l'exploitation qui doivent être à la hauteur de nos valeurs de conservation que nous léguerons aux générations futures.

Nous espérons que le Conseil du Patrimoine puisse assumer un rôle de protection extrêmement serrée de ce boisé exceptionnel. Qu'il en demeure le protecteur et gardien pour la pérennité du Bois-de-Saraguay.

Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal

Rédaction :  
Marie-Thérèse Blais  
Marie-Hélène Bécot  
Judith Duhamel

# **ANNEXE A**

**Marie-Thérèse Blais : une vie au service de la nature et des gens...**

**document-hommage**

**dans le cadre de mise en candidature pour le prix Thérèse-Daviau  
désignant la personnalité citoyenne montréalaise de l'année**

**Judith Duhamel, septembre 2013**

## Marie-Thérèse Blais : une vie au service de la nature et des gens...

Depuis toujours et particulièrement depuis près de 40 ans, jour après jour, Mme Marie-Thérèse Blais (Cardinal, de son nom de fille) est sans cesse préoccupée par la nature, l'environnement et la vie de ses semblables. C'est ainsi, selon sa propre nature, qu'elle se dépense et se donne totalement à ce qu'elle appelle parfois ``ses bébés'' : le Boisé de Saraguay (forêt urbaine exceptionnelle qui, n'eusse été de son intervention, ne serait maintenant plus qu'un développement résidentiel comme un autre et ne pourrait autant profiter à la population...) ainsi que la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, qu'elle-même et son défunt mari, M. Jean Blais, ont mis sur pied en 1975, dont elle assume seule la présidence depuis plus de 20 ans, à la mort de ce dernier.

À 87 ans, elle nous impressionne par sa détermination et sa capacité à mettre en action les gestes nécessaires afin de poursuivre ses buts. Que ce soit de voir à l'impression du bulletin annonçant la liste des conférences à venir dans l'année, des pourparlers avec les conférenciers, de l'organisation matérielle le soir même des conférences avec ses bénévoles, etc., même après autant d'années, rien n'est laissé au hasard.

De la même façon, elle s'implique toujours activement pour le Boisé de Saraguay. Encore il y a quelques années, alors que certains comptaient sur l'approche des médias pour dénoncer le changement de zonage demandé par le propriétaire de la dernière maison faisant partie de ce parc-nature, Mme Blais et des gens de la SHENM sont passés à l'action et en quelques jours, dans une course contre la montre, ils recueillaient, et bien au-delà, le nombre de signatures requis pour l'exercice démocratique d'un référendum qui a amené finalement la Ville de Montréal à acheter et détruire la propriété (qui avait été entretemps la proie des flammes). Quelques mois plus tard, Mme Blais faisaient partie des bénévoles qui allaient planter des arbres sur ce terrain. À nouveau, grâce à elle, le boisé reprenait ses droits.

Le destin de cette forêt, celui de Mme Blais et de la société qu'elle a cofondée sont tellement liés... En quarante ans, souvent avec la force de David contre Goliath, à défendre et à voir cette forêt unique devenir un bien public protégé aimé, reconnu et visité par les générations actuelles et futures, sa volonté de la voir respectée est toujours aussi vive. Mme Blais est comme un monument vivant, une combattante et un témoin de tant de « faits d'armes » accomplis (elle détient aussi énormément de documents d'archives). La Ville de Montréal ne peut que se féliciter de l'avoir invitée à faire partie du nouveau Comité de suivi permanent pour la mise en valeur et la conservation du parc-nature du Bois-de-Saraguay!

Pour mieux juger de la contribution citoyenne exceptionnelle de Marie-Thérèse Blais, voici le rappel de certains faits marquants:

**1975** -- Création de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, première société à vocation écologique au Québec.

Jusqu'à nos jours, plus de 350 conférences ont été organisées et quelques milliers de personnes en ont été membres. Une source intarissable de savoir, de connaissances, d'échanges et de partage, la SHENM... un moteur social indéniable, à la recherche constante d'un plus grand équilibre entre l'être et la nature.

Alors que plusieurs dépotoirs à ciel ouvert existaient alors dans bon nombre d'espaces publics, la SHENM a été aussi souvent sollicitée et s'est trouvée impliquée dans bon nombres de projets environnementaux dans la ville. Que ce soit avec Mme Thérèse Lavoie-Roux, députée de l'Acadie, pour assainir l'Île Perry (**1975**), ou encore cet ingénieur qui appelait pour dénoncer la situation que la terre de creusage du garage du métro Henri-Bourassa se retrouvait dans la Rivière des Prairies (aux environs de **1980**), et pour beaucoup d'autres corvées de nettoyage des milieux naturels, la SHENM réagissait et agissait toujours... Encore à chaque année, elle participe avec

la Direction des grands parcs et du verdissement, dans le boisé de Saraguay, à des corvées d'éradication de plantes envahissantes.

**1976** -- La SHENM est choisie comme marraine du premier jardin communautaire de Montréal, au parc Marcellin-Wilson (comité responsable avec M. Pierre Bourque). Une action qui portera fruits!

**1977 – 1979** -- Lutte acharnée contre le projet de tours et de maisons dans la forêt de Saraguay et ses promoteurs qui avaient déjà obtenu des accords de la municipalité et étaient prêts à sortir les premières pelletées de terre. Que de stratégies, de rapports, de mémoires, de pétitions, de manifestations (et de sueurs...) menées par la SHENM... qui a finalement gain de cause auprès des élus municipaux qui abandonnent ce projet. Toute cette histoire avait commencé alors que Mme Blais, en allant visiter tout bonnement une amie dans ce quartier, avait remarqué un écriteau d'à peine quelques pouces annonçant la vente de terrains...

À travers toutes les représentations faites auprès aussi de nombreux ministres en poste, c'est une rencontre au bureau même de Guy Tardif, ministre des Affaires Municipales, qui a été une des plus déterminantes et porteuse de changement. La SHENM arrivait alors avec un rapport manuscrit exhaustif et détaillé (un «travail de moine» fait par les nuits par M. et Mme Blais) qui évaluait, nommait, et chiffrait, preuves à l'appui, moult détails en termes d'infrastructures et qui prouvait noir sur blanc aux autorités que la Ville avait tout avantage à conserver le boisé tel qu'il était plutôt que d'investir dans des projets de construction. C'est en portant un regard très intéressé et admiratif à ce document qui lui était présenté que ce politicien visionnaire a alors eu l'idée d'obtenir des fonds spécifiques pour la sauvegarde d'espaces verts du nord de l'Île de Montréal. C'est ainsi que la SHENM a contribué à ce que le Boisé de Saraguay, le Bois de Liesse ainsi que le Cap St-Jacques deviennent officiellement des biens publics!

**1979** – Participation remarquable de la SHENM aux audiences publiques tenues par la Commission des biens culturels du Québec sur "La Forêt de Saraguay". Lors de l'ouverture de ces travaux, l'éminent biologiste Pierre Dansereau reconnaissait la SHENM pour l'édifice de ce qu'il appelait alors "l'aspect social de la préoccupation de la nature"... Déjà, des visites guidées s'organisent.

**1981** – Le gouvernement du Québec reconnaît la forêt de Saraguay comme arrondissement naturel. La SHENM jubile...

**1987** – La SHENM dépose un nouveau mémoire à la Commission d'aménagement de la CUM en vue de la création d'une commission mixte de conservation des parcs régionaux.

**1998** – Pas moins de 1913 signatures (beaucoup de porte à porte...) sont recueillies pour arrêter le projet d'un promoteur voulant transformer en hôtel-restaurant le Manoir MacDougall, (maintenant la Maison Mary-Dorothy-Molson dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, site patrimonial). Les deux premières signatures de la pétition font foi du grand appui du milieu scientifique; celle de Pierre Dansereau, le pionnier de l'écologie à l'échelle mondiale, professeur et philosophe émérite et celle de Daniel Codère, alors doyen de la Faculté de l'environnement à l'UQAM.

**2004** - Mme Blais est lauréate régionale du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin et est reçue au Salon bleu de l'Assemblée nationale.

**2006** – Haute distinction à Mme Blais, de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec, qui devient Chevalier de l'Ordre national de romarin, commanderie québécoise, dont la devise est "Respect de la plante, respect de l'homme".

**2008** - La SHENM organise plusieurs sorties dans le Boisé de Saraguay, dont quelques unes pour les enfants d'écoles secondaires afin de leur faire découvrir cette forêt urbaine exceptionnelle. Une façon de transmettre la connaissance aux générations futures...

**2009** - La SHENM réagit et agit... suite à la demande de changement de zonage faite par le propriétaire de la dernière maison dans le parc-nature. En bonne partie grâce à la SHENM, cette situation incongrue est maintenant révolue!

**2010- 2013** – Mme Blais est membre du Comité consultatif pour la mise-en-valeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay mis en place par la Direction des grands parcs et du verdissement.

**2013** – Mme Blais répond à l'invitation de Mme Josée Duplessis, présidente du Comité exécutif et responsable du développement durable, de l'environnement et des espaces verts à faire partie du nouveau Comité de suivi permanent pour la mise en valeur et la conservation du parc-nature du Bois-de-Saraguay.

Et puis, il ne faut surtout pas oublier toutes les actions communautaires de la SHENM faites auprès des jeunes et des institutions d'enseignement du nord de la ville. Pendant de nombreuses années, la SHENM a contribué à l'embellissement de terrains d'école du quartier en créant des projets et en initiant des jeunes à l'horticulture.

Vous conviendrez qu'il est difficile de s'astreindre à un court résumé pour décrire les réalisations de cette femme, qui sait d'ailleurs si bien encore raconter tous ces événements parfois haut en couleurs et en péripéties...

On peut dire toutefois en terminant que, sans l'ombre d'un doute, c'est avec des gens de cœur et d'action comme Mme Blais, citoyenne exceptionnelle, que Montréal a pu devenir, et continue à être, cette magnifique ville où il fait si bon vivre!

Écrit par Judith Duhamel  
septembre 2013

(dans le cadre de mise en candidature pour le prix Thérèse-Daviau désignant la personnalité citoyenne montréalaise de l'année).

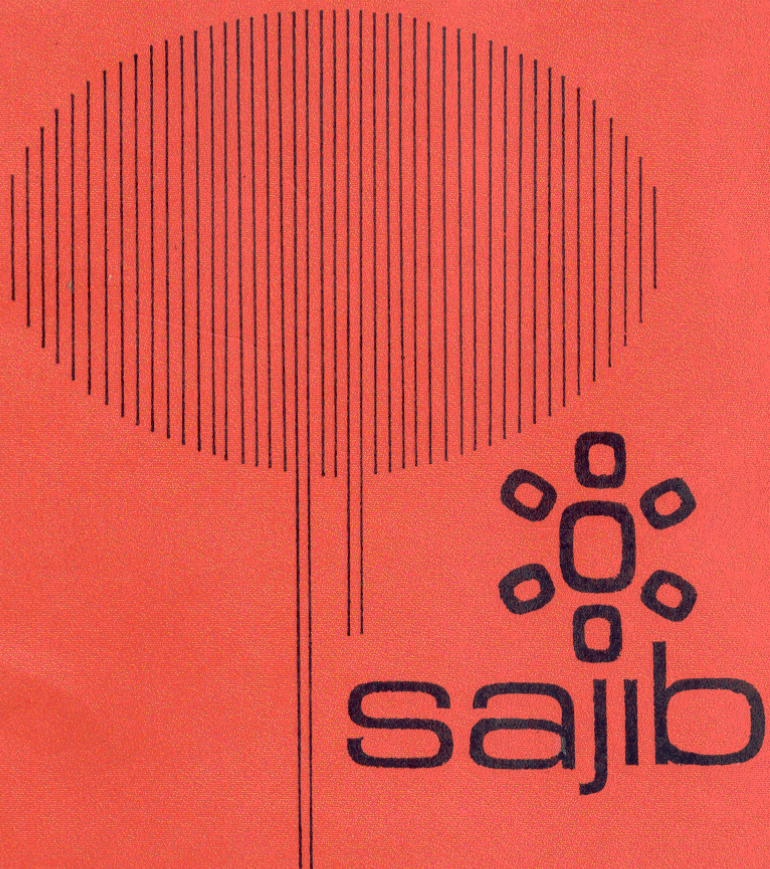
# **ANNEXE B**

## **Numéro spécial SARAGUAY**

**Décembre 1978**

**Page couverture, recto-verso  
et sommaire**

Bulletin de la Société d'animation du Jardin  
et de l'Institut botaniques



**NUMÉRO SPÉCIAL**  
**SARAGUAY**

DÉCEMBRE 1978

VOL. 4 NO.1

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANIMATION DU JARDIN ET DE L'INSTITUT BOTANIQUES

Faire parvenir articles, notes et lettres à :

Bulletin de la S.A.J.I.B.  
4101 est, rue Sherbrooke  
Montréal, Québec, Canada  
H1X 2B2

COMITE DU BULLETIN

Denis Barabé (Responsable)  
Raymond Archambault  
Gaëtan Bilodeau  
André Bouchard  
Pierre Bourque  
Michel Famelart  
Eva Lemaire

COMITE DE LECTURE

Raymond Archambault  
Denis Barabé  
André Bouchard  
Pierre Bourque  
Luc Brouillet  
Roger Gauthier  
Emile Jacqmain  
Peterjürgen Neumann  
Ernest Rouleau  
Joachim Vieth

La Société se donne comme objectif de :

- Diffuser à partir des ressources du Jardin et de l'Institut botaniques de Montréal des connaissances en botanique et en horticulture à ses membres et à la population en général.
- Présenter et vulgariser les différentes composantes du Jardin et de l'Institut botaniques de Montréal telles que les jardins spécialisés, les collections, l'herbier, etc.
- Faire connaître et valoriser la flore indigène, en particulier celle du Québec.
- Informer ses membres des progrès et développements dans les domaines de la botanique, de l'horticulture et de l'environnement.
- Contribuer à l'amélioration du milieu naturel.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada.

ISSN 0383-0845

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ANIMATION DU JARDIN ET  
DE L'INSTITUT BOTANIQUE, Vol. 4, No 1.

SARAGUAY, UN PARC NATUREL URBAIN

NUMERO SPECIAL

S O M M A I R E

Saraguay, un parc naturel urbain: introduction.	
<i>Denis Barabé et André Bouchard</i> . . . . .	3
Le dossier Saraguay. <i>Jean Blais</i> . . . . .	7
La végétation et la flore du boisé de Saraguay.	
<i>André Bouchard et Claire Lacombe</i> . . . . .	15
La forêt de Saraguay deviendra-t-elle un parc écologique central?	
<i>Jean-Pierre Bonhomme</i> . . . . .	31
Un parc urbain dans la forêt de Saraguay. <i>Pierre Dansereau</i> . . . . .	35
Saraguay, un parc naturel urbain: conclusion. <i>Jean Blais</i> . . . . .	45
Bibliographie des articles et rapports mentionnant le boisé de Saraguay depuis 1977. <i>André Bouchard</i> . . . . .	48

# **ANNEXE C**

## **Historique de l'achat par la Ville de Montréal de la parcelle de la maison Scrimshaw**

**Marie-Hélène Bécot, novembre 2015**

**Historique de l'achat par la Ville de Montréal  
de la parcelle de la maison Scrimshaw du Bois-de-Saraguay  
pour être intégrée au parc-nature du Bois-de-Saraguay**

En 2009, le nouveau propriétaire du 9150 boul. Gouin Ouest avait soumis une demande de changement de zonage. La parcelle identifiée comme la maison Scrimshaw avait le statut déclaré « situé dans dans un site patrimonial » depuis le 6 novembre 1981.

À la mi mai 2009, Mmes Marie-Thérèse Blais et Marie-Hélène Bécot, de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, ont initié les trois demandes de référendum auprès des résidents du secteur Saraguay, de la résidence l'Amitié et de la communauté des sœurs de Sainte-Marcelline pour s'opposer au changement de zonage afin de préserver le caractère du Bois-de-Saraguay. Plusieurs membres de la SHENM se sont investis pour aller obtenir 103 signatures auprès des résidents, dépassant largement le minimum de 12 signatures requises. À la suite du dépôt des demandes de référendum, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a décidé d'abandonner la procédure de changement de zonage.

Pour référence :

extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1er juin 2009.

*Informations par les membres du conseil d'arrondissement*

*Madame Beaudoin poursuit avec le sujet du Bois-de-Saraguay. Elle annonce que des discussions sont en cours entre la ville centre et le propriétaire de la maison située au 9150, boulevard Gouin Ouest, dans le but d'acquérir cette propriété. Madame Beaudoin ajoute qu'il n'y aura pas de modification au zonage puisque l'arrondissement désire conserver l'intégrité du parc et veut ainsi faciliter les discussions entre la ville centre et le propriétaire.*

À la fin de l'année, la Ville de Montréal devenait propriétaire de cette parcelle incluse dans la forêt de Saraguay. Après un incendie en novembre 2009, la maison a été détruite en 2010 et intégrée aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay. En mai 2010, la zone a été reboisée lors d'une journée citoyenne d'actions environnementales, supervisée par les responsables des grands parcs et du parc-nature du Bois-de-Liesse. La nature a maintenant repris ses droits dans cette portion.

Rédigé par Marie-Hélène Bécot

Novembre 2015